

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE MARDI 2 MAI 2023, À 20H.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Madame Chantal Séguin, conseillère #2  
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3  
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4  
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6  
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**47-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023
5. Correspondance
6. Finances
  - 6.1 Dépenses
  - 6.2 Revenus
7. Dépenses à approuver
  - 7.1 Achat de bancs et tables de pique-nique pour le sentier Rosaire Hébert
  - 7.2 Formation COMBEQ
  - 7.3 Acquisition d'un support mural de drapeau pour le bureau municipal
  - 7.4 Arpentage et achat d'une partie de terrain du lot 6 180 035
  - 7.5 Infotech – Atelier de formation
  - 7.6 Finalisation de l'inspection des installations électriques de la salle multifonctionnelle et rapport complet d'intervention – Octroi de contrat
8. Demandes
  - 8.1 Demande de subvention du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Bécancour
9. Affaires courantes
  - 9.1 États financiers 2022 - RLNO
  - 9.2 Autorisation à la municipalité mandataire du RLNO de contracter une marge de crédit
  - 9.3 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE)
  - 9.4 Motion de remerciement – Départ à la retraite de l'enseignante Madame Josée Montminy
  - 9.5 Nomination d'un représentant au comité culturel de la MRC de Bécancour
10. Règlements
  - 10.1 Adoption – Règlement #31-2023 relatif à la démolition d'immeubles

11. Rapport des comités
12. Affaires nouvelles
  - 12.1 Défi OSEntreprendre 2023 - Félicitations à la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école l'Oasis
  - 12.2 Festival forestier franlageois – Location de toilette chimique et station de lavage des mains
13. Période de question
14. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**48-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023.

**ADOPTÉE**

#### **5. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **6. FINANCES**

##### **6.1 DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2023 pour un montant total de 44 909,65\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

**49-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

##### **6.2 REVENUS**

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 28 358,24\$ incluant les revenus de perception.

#### **7. DÉPENSES À APPROUVER**

##### **7.1 BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR LE SENTIER ROSAIRE HÉBERT**

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de la compagnie ULINE pour l'achat de 4 bancs en métal au coût de 943\$ plus taxes chacun et de 3 tables de pique-nique en métal au coût de 1 533\$ plus taxes chacune;

CONSIDÉRANT QUE le frais de livraison est de 1 542,77\$;

**50-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 4 bancs de métal et 3 tables de pique-nique en métal pour un montant de 8 371\$ plus taxes plus les frais de livraison de 1 542,77\$ pour en faire l'installation dans le Sentier Rosaire Hébert.

**ADOPTÉE**

##### **7.2 FORMATION COMBEQ**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre des formations pour les inspecteurs en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la formation « le rôle de l'officier municipal et l'application des lois et règlements d'urbanisme » est offerte le 23 et 24 mai 2023 à Drummondville au coût de 894,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'une formation est donnée en lien avec le « règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) à l'automne 2023 en mode virtuelle ou présentiel (Trois-Rivières) au coût de 894,00\$;

**51-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- d'autoriser Josée Leblanc, inspectrice en bâtiment, à s'inscrire aux 2 formations offertes par la COMBEQ;
- d'approuver le paiement des formations au coût de 894,00\$ plus taxes chacune;
- de rembourser les frais de déplacement et de repas lors des journées de formation.

**ADOPTÉE**

### **7.3 ACQUISITION D'UN SUPPORT MURAL DE DRAPEAU POUR LE BUREAU MUNICIPAL**

Reporté

### **7.4 ARPENTAGE ET ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN DU LOT 6 180 035**

CONSIDÉRANT QUE, dans le projet d'achat du bâtiment de la caisse, il est prévu de faire l'acquisition d'une partie de terrain du lot 6 180 035 afin d'avoir l'espace nécessaire à la mise en place d'une installation septique;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Ferme Auge D'Or, a fait une offre de vente au montant de 4 000\$ pour une superficie d'environ 240 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE, pour procéder à l'achat du terrain, celui-ci doit être arpenté;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres Inc. au montant de 1 550,00\$ plus taxes pour la séparation du lot 6 180 035 en deux entités distinctes et 225,00\$ plus taxes pour les frais d'officialisation au Service du Cadastre;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de l'achat du terrain, le bornage du terrain peut être effectué au coût de 700,00\$ plus taxes par l'entreprise Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres Inc.;

**53-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'achat d'une partie de terrain du lot 6 180 035 d'une superficie d'environ 240 m<sup>2</sup> situé derrière le bâtiment du 575 10e et 11e rang Est afin de pouvoir procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées conformes aux normes en vigueur au montant de 4 000,00\$ auprès du propriétaire Ferme Auge D'Or;
- D'octroyer le contrat pour l'arpentage du terrain ainsi que les frais d'officialisation au Service du Cadastre à l'entreprise Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres Inc. au montant de 1 775,00\$ plus taxes ainsi que le bornage du terrain après l'achat au coût de 700,00\$ plus taxes;
- De permettre à la directrice générale, Carine Neault, et au maire, monsieur Mario Lyonnais, de signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Sainte-Françoise.

**ADOPTÉE**

#### **7.5 INFOTECH – ATELIER DE FORMATION**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech organise un atelier de formation en ligne en 2 parties les 16 et 18 mai 2023 en avant-midi au coût de 320,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE des nouvelles procédures et informations y seront présentées;

**54-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à suivre cet atelier de formation au montant de 320,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

#### **7.6 FINALISATION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET RAPPORT COMPLET D'INTERVENTION – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 7 mars 2023 concernant les problèmes électriques rencontrés à la salle multifonctionnelle entre les différents intervenants qui étaient impliqués dans la reconstruction de la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QU'un rapport complet doit être produit par un électricien afin de bien documenter les différentes problématiques et anomalies constatées au moment des travaux de réparation du système de chauffage;

CONSIDÉRANT QU'il reste quelques systèmes à inspecter afin de finaliser le dossier;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Groupe Vigneault pour la finalisation de l'inspection des installations électriques et la rédaction d'un rapport complet d'intervention au coût de 3 576,43\$ plus taxes;

**55-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la finalisation de l'inspection des systèmes électriques de la salle multifonctionnelle ainsi que la rédaction d'un rapport complet d'intervention à l'entreprise Groupe Vigneault pour un montant budgétaire de 3 576,43\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

#### **8. DEMANDES**

##### **8.1 DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a reçu une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole (CAB) pour le financement de leur journée du 15 juin 2023 visant à souligner leur 40<sup>e</sup> anniversaire avec un hommage au « BÉNÉVOLAT »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise offre déjà la location de la salle multifonctionnelle gratuitement pour la tenue de l'événement;

**56-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 200,00\$ au CAB de la MRC de Bécancour en plus de la location gratuite de la salle multifonctionnelle pour la tenue de leur événement soulignant leur 40<sup>e</sup> anniversaire le 15 juin 2023.

**ADOPTÉE**

#### **9. AFFAIRES COURANTES**

##### **9.1 ÉTATS FINANCIERS 2022 - RLNO**

ATTENDU QUE les états financiers du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (matières résiduelles) ont été remis au conseil municipal;

ATTENDU QUE ces états financiers représentent des revenus équivalant aux dépenses, au montant de 1 153 394 \$;

ATTENDU QUE la conciliation des débiteurs démontrent les montants suivants pour la municipalité de Sainte-Françoise :

Solde fin au 31 décembre : .....	6 540,66 \$
Montant facturé après la fin d'exercice : .....	(4 128,95 \$)
Montant à payer à Villeroy : .....	711,24 \$
Montant à payer à Lotbinière : .....	1 700,47 \$

**57-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers du RNLO pour l'année 2022.

**ADOPTÉE**

### **9.2 AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ MANDATAIRE DU RLNO DE CONTRACTER UNE MARGE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lotbinière est mandataire du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les transactions sont déposées dans un compte bancaire distinct pour les transactions spécifiques au RLNO;

CONSIDÉRANT QUE seules les transactions et écritures de fin d'année seront inscrites au système comptable de la municipalité pour faciliter les redevances et remises;

CONSIDÉRANT QUE, durant l'exercice financier, les quotes-parts de chaque municipalité sont remises aux trois mois alors que les factures sont payables mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE les factures complémentaires, les surcharges de carburant et autres éléments peuvent ne pas être inscrites dans les projections budgétaires;

**58-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le Conseil municipal autorise le mandataire a demandé auprès de son institution financière pour le compte bancaire 815-20205 007672-9 une marge de crédit d'un maximum de 150 000,00\$;
- QUE cette marge de crédit est exclusive aux transactions du RLNO;
- QUE Monsieur Jean Bergeron, Maire, et Madame Sandra Bélanger, directrice-générale de la municipalité mandataire, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité et du regroupement RLNO les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

**ADOPTÉE**

### **9.3 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL-PPA-CE)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des travaux sur les routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise désire présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) pour l'exécution d'une partie des travaux;

**59-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE présenter une demande de subvention dans le cadre du PAVL-PPA-CE d'un montant de 30 000\$;
- DE transmettre la présente résolution à Monsieur Donald Martel, député provincial de la circonscription Nicolet-Bécancour.

**ADOPTÉE**

#### **9.4 MOTION DE REMERCIEMENT – DÉPART À LA RETRAITE DE L'ENSEIGNANTE MADAME JOSÉE MONTMINY**

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Montminy termine présentement sa dernière année d'enseignement puisqu'elle prendra sa retraite à la fin de la présente année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée travaille depuis plusieurs années à l'école L'Oasis qui regroupe les élèves des municipalités de Sainte-Françoise et Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE, au cours de sa carrière d'enseignante, Madame Josée a mis en place des méthodes d'enseignement innovantes et motivantes pour les élèves et qu'elle a été l'instigatrice de plusieurs projets entrepreneuriaux permettant une synergie entre l'école et la communauté dont les petits déjeuners, la serre, le projet Chez-nous... c'est chez vous, le mini-relais pour la vie pour n'en nommer que quelques-uns;

**60-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser des remerciements à Madame Josée Montminy, enseignante de la classe de 5e et 6e année à l'école L'Oasis, pour tout le travail accompli avec passion auprès des élèves et pour son apport à la vie communautaire de Sainte-Françoise et Fortierville.

**ADOPTÉE**

#### **9.5 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

**61-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Monique Desruisseaux comme représentante de la municipalité de Sainte-Françoise sur le comité culturel de la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

### **10. RÈGLEMENTS**

#### **10.1 ADOPTION – RÈGLEMENT #31-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) afin de régir la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les modifications de la Loi sur le Patrimoine culturel et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été sanctionnées le 1<sup>er</sup> avril 2021 obligeant les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Louis Touchette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023;

**62-05-2023**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 31-2023 relatif à la démolition d'immeubles soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Françoise.

**ADOPTÉE**

### **11. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 DÉFI OSENTREPRENDRE 2023 - FÉLICITATIONS À LA CLASSE DE 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> ANNÉE DE L'ÉCOLE L'OASIS**

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales des jeunes du primaire jusqu'à l'université avec son volet Solaire, les nouveaux entrepreneurs avec son volet Création d'entreprise, les parcours inspirants avec son volet Réussite inc ainsi que l'évolution des pratiques d'approvisionnement locales des entreprises déjà établies avec son volet Faire affaire ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école L'Oasis a remporté les honneurs tant au niveau local que régional dans le volet Scolaire 3<sup>e</sup> cycle du primaire avec son projet « À L'Oasis, je pense VERT l'avenir »;

**63-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'adopter une motion afin de féliciter les élèves de la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école L'Oasis ainsi que leur enseignante, Madame Josée Montminy, pour avoir remporté le Défi OSEntreprendre au niveau local et régional. Nous leur souhaitons la meilleure des chances pour la finale nationale qui se tiendra le 7 juin 2023!

**ADOPTÉE**

### **12.2 FESTIVAL FORESTIER FRANLAGEOIS – LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE ET STATION DE LAVAGE DES MAINS**

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs organise le Festival forestier franlageois le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra sur le terrain du lot 723-232-P sur lequel il n'y a pas d'installations sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs présentent une demande d'aide à la municipalité sous forme de location d'une (1) toilette chimique et d'une (1) station de lavage des mains;

**64-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la location d'une (1) toilette chimique et d'une (1) station de lavage des mains pour la tenue du Festival forestier franlageois le 10 juin 2023.

**ADOPTÉE**

## **13. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**65-05-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h14.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

---

Mario Lyonnais, maire

---

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière